



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2008

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 42 (A/63/42)*

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 42 (A/63/42)*

Rapport de la Commission du désarmement pour 2008



Nations Unies • New York, 2008

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[28 avril 2008]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation et travaux de la session de fond de 2008	2–14	2
III. Documentation	15–16	4
A. Documents présentés par le Secrétaire général	15	4
B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres	16	4
IV. Conclusions et recommandations	17–21	5

I. Introduction

1. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/54, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui est ainsi libellée :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004, 60/91 du 8 décembre 2005 et 61/98 du 6 décembre 2006,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

1. *Prend acte* du rapport de la Commission du désarmement¹;
2. *Réaffirme* la validité de sa décision 52/492 du 8 septembre 1998 relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement;
3. *Rappelle* sa résolution 61/98 par laquelle elle a adopté des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission;
4. *Réaffirme* le mandat de la Commission en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;
5. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;
6. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »³;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 42 (A/62/42).

² Résolution S-10/2.

³ A/CN.10/137.

7. *Recommande* que la Commission continue d'examiner les points de l'ordre du jour ci-après à sa session de fond de 2008 :

a) Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires;

b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques;

8. *Prie* la Commission de se réunir en 2008 pendant trois semaines au plus, à savoir du 7 au 24 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-troisième session;

9. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

10. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

II. Organisation et travaux de la session de fond de 2008

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation pour 2008 à sa 283^e séance plénière, le 18 mars 2008, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/CN.10/PV.283). À cette séance, elle a examiné les points relatifs à l'organisation de ses travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2008, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 62/54 de l'Assemblée générale. La Commission a examiné la question de l'élection des membres de son Bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par rotation par des représentants des groupes régionaux. Elle a aussi examiné l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2008 et décidé de créer un comité plénier et deux groupes de travail pour examiner les deux questions de fond inscrites à son ordre du jour.

3. À la même séance, la Commission a pris note de son ordre du jour provisoire, paru sous la cote A/CN.10/L.57, dont l'énoncé est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 27 (A/62/27).

4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
 5. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.
 6. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session⁵.
 7. Questions diverses.
4. La Commission a aussi approuvé le programme de travail général de sa session (A/CN.10/2008/CRP.1) et décidé de consacrer quatre séances à un échange général de vues.
5. La Commission s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 24 avril 2008. Au cours de sa session, elle a tenu sept séances plénières (voir A/CN.10/PV.283 à 289) sous la présidence de M. Piet de Klerk (Pays-Bas). M. Timur Alasaniya, Spécialiste hors classe des questions politiques au Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat, a assuré les fonctions de secrétaire de la Commission, et M. Ioan Tudor, Spécialiste hors classe des questions politiques au Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, a assuré les services d'appui fonctionnel.
6. Pendant la session de 2008, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :
- Président* : M. Piet de Klerk (Pays-Bas)
- Vice-Présidents* : Les représentants des États Membres ci-après : Arménie, Bénin, Brésil, Cameroun, Croatie, France, Ouzbékistan, Pérou et Philippines
- Rapporteuse* : M^{me} Mónica Bolaños Pérez (Guatemala)
7. La Commission a élu M. Carlos Perez (Brésil) à la présidence du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour.
8. Les 7 et 8 avril 2008, la Commission a procédé à un échange général de vues sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour (voir A/CN.10/PV.284 à 287). Les représentants des pays suivants ont pris la parole au cours de cet échange : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Inde, Indonésie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique (au nom du Groupe de Rio), Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Philippines, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo (au nom du Groupe des États d'Afrique), République populaire démocratique de Corée, République arabe syrienne (au nom du Groupe des États arabes) République-Unie de Tanzanie, Slovénie (au nom de l'Union européenne) et Soudan.

⁵ L'ordre du jour adopté couvre le cycle triennal correspondant aux soixante et unième à soixante-troisième sessions de l'Assemblée générale.

9. À la première séance de la session de fond (284^e séance plénière), le 7 avril, la Commission a entendu une déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon.

10. En application de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 61/98 intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », par lequel l'Assemblée générale a encouragé la Commission à inviter, selon qu'il conviendrait, des experts en désarmement à participer aux débats lors de ses séances plénières, le Président de la Commission, avec l'assistance du Bureau, a eu avec les membres des consultations officieuses en vue de dégager des éléments de procédure et d'organisation pour une éventuelle participation d'experts aux travaux de la Commission.

11. À sa séance plénière du 24 avril (288^e séance), le Président a présenté un document de travail officieux sur la participation d'experts.

12. Conformément à la décision qu'elle avait prise à sa session d'organisation, la Commission a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le Groupe de travail I, présidé par M. Jean-François Régis Zinsou (Bénin), s'est réuni pour des consultations officieuses une fois avant la session, le 18 mars, et plusieurs fois pendant la session. Il a tenu 12 séances officielles pendant la session, du 9 au 24 avril.

13. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe de travail II, présidé par M. Carlos Perez (Brésil), a tenu 10 séances, du 9 au 22 avril.

14. Conformément à la pratique en vigueur, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières de la Commission.

III. Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

15. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 62/54 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, par note datée du 4 mars 2008 (voir A/CN.10/205), a transmis à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale relatifs aux affaires de désarmement.

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

16. Au cours des travaux de la Commission, les documents ci-après, qui concernent des questions de fond, ont été présentés :

a) Deux documents de travail présentés par le Président du Groupe de travail I (A/CN.10/2008/WG.I/WP.1 et Rev.1);

b) Trois documents de séance présentés par le Président du Groupe de travail II (A/CN.10/2008/WG.II/CRP.1 et Rev.1 et 2).

IV. Conclusions et recommandations

17. À sa 289^e séance plénière, le 24 avril, la Commission a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour. La Commission a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le texte de ces rapports, qui est reproduit ci-après.
18. À la même séance, la Commission a adopté la proposition de son président relative à des éléments de procédure et d'organisation pour une éventuelle participation d'experts aux travaux de la Commission et décidé de poursuivre à l'avenir l'examen de la question.
19. À la même séance, la Commission a adopté son rapport, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.
20. Le texte du rapport du Groupe de travail I est le suivant :

Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. À sa session d'organisation, qu'elle a tenue à sa 283^e séance plénière, le 18 mars 2008, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2008 (A/CN.10/L.57) et décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».
2. Le Groupe de travail I, présidé par M. Jean-François Régis Zinsou (Bénin), a tenu des consultations officieuses le 18 mars 2008 et 12 séances officielles du 9 au 11 avril, du 14 au 18 avril et du 21 au 24 avril 2008. Le Président a aussi animé des consultations officieuses avec divers groupes régionaux et délégations. M. Sergei Cherniavsky, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré le secrétariat du Groupe de travail I, tandis que M. Curtis Raynold et M^{me} Kristin Jenssen ont fait office de conseillers auprès du Groupe.
3. Le Groupe de travail I était saisi d'un document de travail que son président avait présenté le 25 mars 2008 (A/CN.10/2008/WG.I/WP.1) et qui avait été distribué à toutes les délégations 10 jours avant le début de la session de fond de 2008 de la Commission du désarmement.
4. Aux 1^{re} et 2^e séances, les 9 et 10 avril 2008, les délégations ont eu un échange de vues au sujet des méthodes de travail du Groupe et elles ont fait diverses propositions à cet égard.
5. À sa 2^e séance, le 10 avril 2008, à l'issue de nouveaux échanges de vues et de consultations officieuses, le Groupe de travail a décidé de poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour en se fondant sur le document de travail présenté par son président.
6. De sa 3^e à sa 7^e séance, le 11 avril et du 14 au 17 avril 2008, le Groupe de travail s'est plus particulièrement intéressé à certains éléments figurant dans le document de travail établi par son président (A/CN.10/2008/WG.I/WP.1) et à diverses propositions faites oralement et par écrit par les délégations.

7. À la 7^e séance, le 17 avril 2008, à l'issue des débats et des consultations officieuses approfondis auxquels s'étaient livrés les membres du Groupe de travail, le Président a présenté une version révisée de son document de travail comportant des éléments qui, selon lui, pourraient servir de point de départ à de nouveaux débats ayant pour objectif de dégager un consensus au sujet des recommandations visant à permettre de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

8. De la 8^e à la 11^e séance, le 18 avril et du 21 au 23 avril, certaines délégations ont fait des propositions et eu des échanges de vues visant à rapprocher leurs positions respectives et à parvenir ainsi à reformuler le document de travail révisé du Président, de telle sorte qu'il suscite le consensus.

9. À la 12^e séance, le 24 avril, compte tenu d'une analyse des débats menés ainsi que des examens effectués, le Président a présenté une dernière version de son document de travail révisé (A/CN.10/2008/WG.I/WP.1/Rev.1). Le Groupe a examiné ce document mais n'est pas parvenu à dégager un consensus. Le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance à son président et au Secrétariat.

10. À la même séance, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour.

21. Le texte du rapport du Groupe de travail II est le suivant :

Rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour

1. À sa session d'organisation, qu'elle a tenue à sa 283^e séance, le 18 mars 2008, la Commission du désarmement a pris note de son ordre du jour pour sa session de fond de 2008 (A/CN.10/L.57) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II l'examen du point 5, intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ».

2. Le Groupe de travail, présidé par M. Carlos Perez (Brésil), a tenu 10 séances, du 9 au 11 avril, du 14 au 18 avril et les 21 et 22 avril 2008. M^{me} Christa Giles, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré le secrétariat du Groupe de travail II, tandis que M^{me} Pamela Maponga, du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de conseillère auprès du Groupe.

3. À la 1^{re} séance du Groupe de travail II, tenue le 9 avril 2008, le Président a fait distribuer un document de séance (A/CN.10/2008/WG.II/CRP.1). À la même séance, le Groupe de travail a décidé d'utiliser ce document comme point de départ de ses débats et entrepris d'en faire une première lecture. Il s'agissait d'un document établi par le Président à partir du texte du précédent document de travail du Président (A/CN.10/2007/WG.II/CRP.1/Rev.5), qui était lui-même une version actualisée du document de travail du Président qui était joint au rapport de la Commission du désarmement pour 2003⁶.

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 42 (A/58/42).

4. À compter de sa 2^e séance, tenue le 10 avril, le Groupe de travail s'est livré à des débats et à des consultations de fond consacrés au document de séance du Président. Pendant cette période, les délégations ont fait des propositions, par écrit et oralement.
5. À la 6^e séance, le 16 avril, le Président a présenté une version révisée de son document (A/CN.10/2008/WG.II/CRP.1/Rev.1), afin de prendre en compte les propositions et les changements faits par les délégations au cours des délibérations. L'annexe ne figurait pas dans le document examiné.
6. À la 8^e séance, le 18 avril, l'annexe révisée a été présentée.
7. À sa 10^e séance, le 22 avril, le Groupe de travail s'est penché sur la dernière version en date du document de séance du Président (A/CN.10/2008/WG.II/CRP.1/Rev.2), intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », mais il n'est pas parvenu à dégager un consensus. Le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance à son président, au Secrétariat et aux autres membres de son bureau.
8. À la même séance, le Groupe de travail a également examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 5 de l'ordre du jour.

